



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bénévolat

Question écrite n° 77286

Texte de la question

M. Michel Raison attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur le bénévolat et plus particulièrement sur sa reconnaissance. De nombreux dirigeants associatifs de sa circonscription lui font part de l'essoufflement du bénévolat auquel ils sont confrontés. Ils appellent de leurs vœux la création d'un « statut du bénévole » qui, à l'instar des avancées qui ont pu être obtenues pour les sapeurs-pompiers volontaires, pourrait valoriser l'engagement sur la durée de ceux qui s'investissent au sein d'une association. La vie associative est en effet fondamentale pour la vitalité de nos territoires. Ainsi, en Haute-Saône, chaque année, de nombreux bénévoles donnent le meilleur d'eux-mêmes, sans attendre d'autre récompense que la satisfaction de rendre service et d'être utile. Les acteurs du monde associatif incarnent, à travers leur engagement, des valeurs de générosité, de solidarité et de fraternité. Ils expriment dans chaque commune de notre pays, l'action, le dévouement et le désintéressement. Cela mérite d'être souligné et encouragé. Afin de susciter de nouvelles vocations et de fidéliser l'engagement bénévole, de nombreuses propositions sont en débat depuis plusieurs années : cumul de points de retraite, avantages fiscaux, validation des acquis de l'expérience... Ces propositions ont largement été défendues lors de la deuxième conférence nationale de la vie associative qui s'est tenue au mois de décembre 2009. Aujourd'hui, des avancées concrètes sont attendues. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour mettre en place un véritable statut du bénévole afin de favoriser et valoriser l'engagement associatif.

Texte de la réponse

La conférence de la vie associative du 17 décembre 2009 et ses travaux préparatoires ont mis en évidence un manque de connaissance du bénévolat qui fait la spécificité des associations. Les besoins du bénévole dans son activité quotidienne et les compétences qu'il développe dans cette activité sont mal appréhendés et donc mal reconnus ou valorisés. La formation des bénévoles est apparue dans ce cadre comme un véritable outil de gestion des compétences, indispensable pour motiver et fidéliser les bénévoles nouveaux et anciens, améliorer la gestion des ressources humaines bénévoles par les dirigeants bénévoles ou salariés et contribuer à leur renouvellement. L'outil financier de l'État pour soutenir la formation des bénévoles, est le conseil de développement de la vie associative (CDVA). Celui-ci sera prochainement modifié pour lui donner les moyens d'exercer l'intégralité de ses missions au niveau national comme au niveau local et devenir un centre de ressources dédié à la vie associative. Ses moyens d'intervention pour financer la formation des bénévoles ont, en outre, été augmentés en 2010 par décision du Premier ministre, passant de 8,7 MEUR en loi de finances initiale à 11 MEUR. Le ministre de la jeunesse et des solidarités actives a tenu à ce que ces crédits soient préservés en 2011. Afin de mieux reconnaître et valoriser le bénévolat, plusieurs autres démarches ont été initiées. Ainsi, un groupe de travail a été mis en place à l'issue de la conférence avec, notamment, la contribution de la FONDA. Il a pour finalité de proposer sous forme d'un référentiel un ensemble cohérent des compétences notamment d'autonomie, de négociation et de conduite de projet susceptibles d'être acquises dans l'exercice d'engagements bénévoles. Celui-ci doit servir de base commune à la reconnaissance de l'engagement associatif. Pour parvenir à cet objectif, le groupe travaille sur la spécificité des savoir-être et des

capacités acquis dans un contexte d'engagement bénévole, leur utilité pour l'association dans son développement et pour la personne dans son parcours professionnel et leur sens dans un contexte professionnel non associatif. Un document de synthèse devrait être réalisé avant la fin de l'automne 2010. Dans cette perspective, les outils de traçabilité de l'engagement (livret du bénévole, carnet de vie, livret d'engagement...) devront être adaptés pour être utilisables par tous. En effet, l'objectif est de voir ultérieurement prise en compte leur expérience dans le cadre du parcours du bénévole, d'une démarche de recherche d'emploi ou de la validation des acquis de l'expérience bénévole. Un autre groupe travaille à l'élaboration d'un document pédagogique de pratiques commentées de valorisation du bénévolat dans les documents comptables des associations. Le document qui résultera des travaux devra être utilisable par toutes les associations, celles qui sont modestes comme celles faisant appel à plusieurs milliers de bénévoles.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77286

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Jeunesse et solidarités actives

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 2010, page 4644

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12933